

Québec, le 3 juillet 2020

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/20-50

Madame,
Monsieur,

La présente a pour objet de faire le suivi de votre demande d'accès, visant à obtenir les titres des documents transmis au cabinet du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du 1^{er} avril au 31 mai 2020.

Vous trouverez ci-joint le document devant répondre en partie à votre demande. Il est à noter que bien que les dates n'y apparaissent pas, il s'agit d'une extraction de la liste des dossiers ayant circulé entre le personnel du Ministère et le cabinet du ministre durant la période visée.

Certains renseignements ont été élagués, étant donné qu'il s'agit de renseignements appartenant à des tiers, des informations ayant des incidences sur les relations intergouvernementales et d'autres qui pourraient permettre d'identifier des personnes ou qui ne peuvent être communiqués avant un délai de 25 ans. Ces renseignements ne peuvent vous être transmis, conformément aux articles 23, 24, 33, 53, 54, 56 et 59 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « la Loi »). Vous trouverez en annexe les articles de la Loi ci-mentionnée.

Il est également important de souligner que les titres apparaissant au document ne reflètent pas forcément l'orientation prise par les autorités ministérielles relativement à ces dossiers. Bien que soumis au cabinet du ministre, certains de ceux-ci n'ont toujours pas fait l'objet d'une décision, alors que pour d'autres, le descriptif peut différer de la décision prise.

... 2

En ce qui concerne la période du 1^{er} avril au 14 mai 2020, nous vous invitons à consulter ces informations qui ont été diffusées, le 22 juin dernier, en réponse à la demande d'accès 20-31 à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.qc.ca/le-ministere/acces-a-linformation/reponses-aux-demandes-dacces-a-linformation/>

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JC/mc

p. j. 3

LISTE DES TÂCHES

2020-06-25 10:25

Convention :

Suivi	Titre
21929	Recommandations de la Direction de la formation et de la titularisation du personnel scolaire concernant l'intention de suspendre l'autorisation d'enseigner de [REDACTED], en vertu de l'article 34.3 (3°) de la Loi sur l'instruction publique
22476	Nomination d'un membre au Cégep de St-Hyacinthe (Catégorie SOCIO - [REDACTED])
23442	[REDACTED]
26299	Nomination d'un membre au Cégep de Saint-Laurent (catégorie UNIV - [REDACTED])
32420	[REDACTED], de la CS des Rives-du-Saguenay, apporte des précisions relativement aux besoins de la commission scolaire pour la concrétisation du projet de Lab-école à l'école Antoine-de-St-Exupéry, à Chicoutimi
33511	Demande d'autorisation finale pour l'attribution d'une aide financière au Centre national de cyclisme de Bromont pour le projet de construction d'un vélodrome intérieur et signature de la convention d'aide financière

LISTE DES TÂCHES

2020-06-25 10:25

37923	Délivrance de permis pour le 1er juillet 2020 de 000000 Collège de technologie Veritas inc. afin d'offrir les services au secondaire en formation professionnelle (ETAPE 3046).
37928	Délivrance de permis pour le 1er juillet 2020 de 000000 Collège Esthétique International afin d'offrir les services au secondaire en formation professionnelle (ETAPE 3001).
38103	[REDACTED]
38489	[REDACTED]
38539	Formation en techniques policières spécialisées en réalité autochtone et enjeux au Cégep de Baie-Comeau
39232	Demande d'autorisation de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean d'aliéner de gré à gré à la Municipalité d'Hébertville un immeuble dont la valeur (évaluation municipale uniformisée) excède 100 000 \$ en échange duquel cette dernière offre à la Commission scolaire une contrepartie autre que monétaire de valeur au moins égale à la valeur de cet immeuble
39248	[REDACTED]

LISTE DES TÂCHES

2020-06-25 10:25

39483	Services régionaux ou suprarégionaux de scolarisation; problématique de financement en lien avec la déclaration de code de difficulté dans Charlemagne
39571	Renouvellement pour le 1er juillet 2020 de 107500 Collège Jean de la Mennais autorisé à offrir du primaire et du secondaire en formation générale (ETAPE 3053).
39587	Renouvellement et modification des services éducatifs ou programme pour le 1er juillet 2020 de 167500 Succès Scolaire autorisé à offrir les services au secondaire en formation générale des adultes (ETAPE 3081).
40081	
40094	
40192	Modification des services éducatifs ou programme pour le 1er juillet 2020 de 304500 École Les Trois Saisons autorisée à offrir du préscolaire 5 ans, du primaire et du secondaire en formation générale (ETAPE 3072).
40218	

LISTE DES TÂCHES

2020-06-25 10:25

40282	Demande de financement (50 000 \$) du Regroupement des écoles de la rue accréditées du Québec (RÉRAQ) pour l'année financière 2019-2020 pour mettre en place leurs actions pour le développement de leur autonomie, autant financière qu'organisationnelle, ainsi que d'évaluer l'impact des écoles de rue au Québec
40303	Pétition présentée à l'Assemblée nationale par Lise Lavallée, députée de Repentigny, demandant d'évaluer la mise en place de la politique de l'adaptation scolaire par les écoles du Québec et les inciter à apporter les changements nécessaires
40318	Aide financière aux instance régionales de concertation (IRC) - suivi du SC-38820
40527	Programme de soutien au développement de l'excellence – Vêtements pour les délégations québécoises qui représenteront la province aux Jeux du Canada à l'été 2021
40621	Modification des services éducatifs ou programme pour le 1er juillet 2020 de 266500 École Notre Dame de Nareg autorisée à offrir du préscolaire 5 ans, du primaire et du secondaire en formation générale (ETAPE 3165).
40710	Demande de rencontre de [REDACTED], de la compagnie Moozoom, afin de présenter leur plateforme multimédia comprenant une websérie interactive pour apprendre aux jeunes du primaire de 7 à 12 ans à mieux gérer leurs émotions

LISTE DES TÂCHES

2020-06-25 10:25

40741	Approbation du Code de gouvernance des organismes à but non lucratif (OBNL) québécois de sport et de loisir
40833	Renouvellement des reconnaissances des projets pédagogiques particuliers en Sport-études pour la période 2020-2024
41377	Recommandation de la Direction de la formation et de la titularisation du personnel scolaire concernant le maintien du brevet d'enseignement de [REDACTED]
41469	Question au feuillet du 6 février 2020, de la députée de Sherbrooke, Christine Labrie, un engagement du ministre à doter le Québec d'une réelle politique d'éducation aux adultes (QF 121)
41526	Demande d'approbation d'une location de bail à l'Université McGill - 550 Sherbrooke ouest - Faculté des Arts, École de service social
41574	Aide financière de 40 000 \$ pour la Corporation Sports Québec afin de soutenir ses actions visant la promotion du sport, de l'activité physique et du plein air
41615	Demande de partenariat de l'organisme La Ruche, une plateforme de financement participatif, afin de créer un programme pour financer les initiatives des écoles primaires et secondaires au Québec

LISTE DES TÂCHES

2020-06-25 10:25

41727	Lettre d'annonce – Aide financière de 49 980 \$ pour l'exercice financier 2019-2020 à l'Institut national du sport du Québec pour l'achat d'équipements de pointe en neuro-optométrie permettant un suivi plus pointu de la santé neuro-visuelle des athlètes à la suite d'une commotion cérébrale
41909	Présentation du projet "Nourrir pour mieux réussir" par [REDACTED] afin d'offrir gratuitement des déjeuners et dîners complets et nutritifs à tous les élèves des écoles primaires et secondaires publiques du Québec
42002	Demande d'aide financière de l'Association de triathlon du Québec pour l'organisation et la tenue du Triathlon international de Montréal 2020
42054	Lettre d'annonce à la suite des demandes reçues au 6 décembre 2019 dans le cadre du deuxième appel de projets du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air
42074	[REDACTED]

LISTE DES TÂCHES

2020-06-25 10:25

42133	Demande d'aide financière de la Fédération de basketball du Québec pour l'organisation et la tenue du B3 Montréal 2020
42151	[REDACTED], de l'Université du Québec, transmet une demande pour la nomination d'un membre au Conseil d'administration de l'École nationale d'administration publique (ÉNAP), à titre de membre provenant du personnel de direction de ministères ou d'organismes gouvernementaux (renouvellement [REDACTED])
42156	Approbation du financement à la suite de l'autorisation d'offrir, sur une base permanente, le programme d'études Soutien informatique (DEP 5229) à la Commission scolaire des Appalaches
42243	Annonce de plusieurs projets d'ajout d'espace au secondaire à la Commission scolaire de Laval (conversion du projet majeur Cunard en un ensemble de projets)
42365	Dépassement budgétaire anticipé sur le projet de construction d'un centre de formation professionnelle à Mascouche de la Commission scolaire des Affluents
42373	Dépassements budgétaires anticipés sur le projet d'agrandissement de l'école de la Fraternité sur le territoire de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île
42434	[REDACTED]

LISTE DES TÂCHES

2020-06-25 10:25

42465	<p>Demande d'aide financière (15 000 \$) de [REDACTED], du Centre d'action bénévole MRC L'Assomption, pour son Programme des effets scolaires l'année scolaire 2020-2021, dans le cadre des Programmes Soutien à des organismes et Soutien à des partenaires en éducation</p>
42484	<p>Procédure d'autorisation ministérielle - École de pilotage Saint-Hubert inc. - Renouvellement et modification de permis</p>
42485	<p>Procédure d'autorisation ministérielle - Collège Universel - Campus Gatineau - Renouvellement et modification de permis</p>
42499	<p>En suivi des restrictions imposées par la gestion de la pandémie de la Covid-19, la division du Québec de la Patrouille canadienne de ski (PCS) dépose une demande de dérogation afin de prolonger d'une année, jusqu'au 31 décembre 2021, la validité des certificats de qualifications de secouristes œuvrant dans les stations de ski</p>
42505	[REDACTED]
42608	<p>Maintien du financement des organismes d'action communautaire autonome soutenus dans le cadre du Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation</p>

LISTE DES TÂCHES

2020-06-25 10:25

42656	Le Ministère de l'Économie et de l'Innovation transmet la demande d'aide financière de [REDACTED], d'Idée éducation entrepreneuriale, pour la réalisation du projet "J'ai une idée", qui vise à permettre aux élèves du primaire et du secondaire de démarrer des projets entrepreneuriaux dans le contexte du confinement de la COVID-19
42727	Demande d'autorisation de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy de lever une condition voulant qu'un immeuble doive servir exclusivement à des fins publiques et communautaires
42756	Lettre d'appui à la fédération pour la candidature de Montréal pour recevoir les championnats canadien de judo pour les éditions 2022-2023 et 2024
42767	[REDACTED], de l'Université du Québec, transmet une demande pour la nomination d'un membre au Conseil d'administration de l'ENAP, à titre de personne diplômée (renouvellement [REDACTED])
42800	Contrat de prêt de service 2019-2020 - [REDACTED]
42855	Collège Dawson - Besoins en locaux engendrés par l'actualisation du programme d'études Techniques de radiodiagnostic (142.H0)
42908	[REDACTED]

LISTE DES TÂCHES

2020-06-25 10:25

42912	[REDACTED], président de l'APAVECQ demande le renouvellement du Service d'animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire (SASEC) en lien avec nouvelles dispositions proposées de la LIP suite à l'adoption du PL 40
42919	Question au feuillet du 11 mars 2020, du député de Hochelaga-Maisonneuve, Alexandre Leduc, sur le maintien des centres d'éducatifs de Montréal (QF 129)
42939	[REDACTED]
43008	Note et lettres à l'intention du ministre - Comité de remise de dette du 7 mai 2020 - trois lettres de refus de remise de dette sous la signature du directeur général des services de l'Aide financière aux études M. Martin Baron et trois lettres d'acceptation sous la signature du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
43042	Demande d'aide financière d'urgence (50 000 \$) de [REDACTED], de la Fondation Christian Vachon (FCV) pour le soutien à la réussite éducative des jeunes, afin d'augmenter leurs services en milieu scolaire auprès des enfants vulnérables de la région de l'Estrie, dans le contexte de la COVID-19 (voir le SC-39743 pour la demande 2019-2020)

LISTE DES TÂCHES

2020-06-25 10:25

43117	[REDACTED], président de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ), informe le ministre de l'impossibilité de tenir des élections sécuritaires dans le réseau anglophone le 1er novembre 2020
43155	[REDACTED], de l'Université du Québec, transmet une demande pour la nomination d'un membre au Conseil d'administration de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), à titre de personne provenant du milieu universitaire
43308	[REDACTED]
43413	Devancement d'investissements en embellissement des cours d'école pour l'année scolaire 2020-2021
43426	Réunion virtuelle du Sommet international sur la profession enseignante (SIPE)
43500	Nomination à la présidence du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE)

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

23. Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 23.

24. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 24.

33. Ne peuvent être communiqués avant l'expiration d'un délai de 25 ans de leur date:

1° les communications du Conseil exécutif à l'un ou à plusieurs de ses membres, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que le Conseil exécutif n'en décide autrement;

2° les communications d'un ou de plusieurs membres du Conseil exécutif à un ou à plusieurs autres membres de ce conseil, au Conseil exécutif lui-même, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que l'auteur ou, le cas échéant, les auteurs n'en décident autrement;

3° les recommandations du Conseil du trésor ou d'un comité ministériel au Conseil exécutif, à moins que l'auteur ou le destinataire n'en décide autrement;

4° les recommandations d'un ou de plusieurs membres du Conseil exécutif au Conseil exécutif, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que l'auteur ou, le cas échéant, les auteurs, ou encore le destinataire, n'en décident autrement;

5° les analyses, avis et recommandations préparés au sein du ministère du Conseil exécutif ou du secrétariat du Conseil du trésor, ou au sein d'un autre organisme public dans la mesure où ils sont communiqués au ministère du Conseil exécutif, et portant sur une recommandation ou une demande faite par un ou plusieurs ministres, un comité ministériel ou un organisme public, ou sur un document visé à l'article 36;

6° les mémoires ou les comptes rendus des délibérations du Conseil exécutif ou d'un comité ministériel;

7° une liste de titres de documents comportant des recommandations au Conseil exécutif ou au Conseil du trésor;

8° l'ordre du jour d'une réunion du Conseil exécutif, du Conseil du trésor ou d'un comité ministériel.

Le premier alinéa s'applique, compte tenu des adaptations nécessaires, aux mémoires des délibérations du comité exécutif d'un organisme municipal, aux recommandations qui lui sont faites par ses membres ainsi qu'aux communications entre ses membres.

1982, c. 30, a. 33; 2006, c. 22, a. 20; 2018, c. 3, a. 1.

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants :

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

56. Le nom d'une personne physique n'est pas un renseignement personnel, sauf lorsqu'il est mentionné avec un autre renseignement la concernant ou lorsque sa seule mention révélerait un renseignement personnel concernant cette personne.

1982, c. 30, a. 56; 2006, c. 22, a. 110.

59. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.

Toutefois, il peut communiquer un tel renseignement sans le consentement de cette personne, dans les cas et aux strictes conditions qui suivent:

1° au procureur de cet organisme si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi que cet organisme est chargé d'appliquer, ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

2° au procureur de cet organisme, ou au procureur général lorsqu'il agit comme procureur de cet organisme, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une procédure judiciaire autre qu'une procédure visée dans le paragraphe 1°;

3° à un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

4° à une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée;

5° à une personne qui est autorisée par la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 125, à utiliser ce renseignement à des fins d'étude, de recherche ou de statistique;

6° (*paragraphe abrogé*);

7° (*paragraphe abrogé*);

8° à une personne ou à un organisme, conformément aux articles 61, 66, 67, 67.1, 67.2, 68 et 68.1;

9° à une personne impliquée dans un événement ayant fait l'objet d'un rapport par un corps de police ou par une personne ou un organisme agissant en application d'une loi qui exige un rapport de même nature, lorsqu'il s'agit d'un renseignement sur l'identité de toute autre personne qui a été impliquée dans cet événement, sauf s'il s'agit d'un témoin, d'un dénonciateur ou d'une personne dont la santé ou la sécurité serait susceptible d'être mise en péril par la communication d'un tel renseignement.

1982, c. 30, a. 59; 1983, c. 38, a. 55; 1984, c. 27, a. 1; 1985, c. 30, a. 5; 1987, c. 68, a. 5; 1990, c. 57, a. 13; 2006, c. 22, a. 32; 2005, c. 34, a. 37.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).